

b) Anne, qui épousa en 1849 Jacques dit François DUTREUX de Remich (1819-1903), conseiller sup. des Douanes, dont 3 enfants: Marie Math. Elisabeth (\* Steinfort 1851); Antoine Ernest, né le 21. 1. 1854 à Steinfort; Anne Marie Pauline (\* Strassen 1856).

#### II 4) THEODORE (DOM BENOIT)

Né à Meysembourg et baptisé à Nommern le 9. 4. 1745<sup>13</sup>), Théodore Servais entra jeune à l'abbaye bénédictine de St-Hubert, sous le nom de Dom Benoît. Il fut ordonné sous-diacre en septembre 1768 et prêtre en 1771.

Ami du conseiller-pensionnaire des Etats Fr. X. Merjai, il fit en 1781 — en l'absence de l'abbé Spirlet — les honneurs de l'abbaye au fils de Merjai, P. Alex Cyprien, en escapade avec Charles de Harbonnier (v. biogr. des Merjai par A. Sprunck, fasc. III p. 26).

Le nom de Dom Benoît se trouve sur une note datée du 29. 9. 1795 concernant la collation de la cure de Brouenne (Montmédy), vraisemblablement la dernière pièce dressée par le chapitre avant la séculariation de l'abbaye<sup>14</sup>).

Théodore Servais rentra dans sa famille à Mersch, non sans avoir sauvé de la dispersion un certain nombre d'objets et meubles de l'abbaye. C'est ainsi qu'il acheta en 1795 (moyennant 28 louis d'or) un ostensor d'une beauté insigne datant du temps de l'abbé Ocquier (début du 15ème siècle) et représentant le portail de l'ancienne église abb. de St-Hubert. Haute de 74 cm, la maîtresse oeuvre fut estimée en 1890 à 25 000 francs-or<sup>15</sup>). Avant de mourir Servais la légua à l'église paroissiale de Mersch<sup>16</sup>). Retenons aussi qu'une belle armoire passa en 1906 des mains d'Auguste Servais de Mersch à celles de sa cousine Pauline Servais-Simons de Kurenz et que M. M. Mongenast est propriétaire d'un livre de prières manuscrit de 450 p. en textes latin, français et néerlandais et avec, à la p. 4, une gravure «Consolatrix afflictorum — Ora pro nobis — 1640».

D'abord Servais figurait sur la liste des prêtres réfractaires qui avaient refusé de prêter le serment prévu par la loi du 19 fructidor an V. Aussi fut-il parmi ceux qui furent condamnés le 14 brumaire an VII (4. 11. 1798) à la déportation. Mais lorsque, le 27 brumaire, les gendarmes firent leur irruption à Mersch pour arrêter l'ex-bénédictin, celui-ci avait disparu dans la clandestinité<sup>17</sup>).

Plus tard Servais se ravisa et comparut devant les membres de l'Administration municipale du canton de Mersch pour prêter le serment «de haine à la Royauté et à l'Anarchie, d'attachement et de fidélité à la République et à la Constitution de l'an III»<sup>18</sup>). Première conséquence de cette attitude: lorsque, au cours d'un des procès de la «guerre des gourdins» (affaire P. Mayer du 24. 8. 1799), deux membres du jury spécial furent récusés par la défense, «le citoyen Servais, ministre du culte à Mersch» fut désigné comme un